



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 17 - AVRIL 2013**

# SOMMAIRE

## **DDSP 72**

Arrêté N °2013071-0010 - Subdélégation de signature de François CHAUMARD,  
DDSP72

à M. Guillaume CARABIN, Adjoint au DDSP, Commissaire Central Adjoint, Chef  
SSP

et TESSIER Marie- Thérèse, Attachée d'Administration et chef du SGO

..... 1

## **PREFECTURE 72**

### **DAMI**

Arrêté N °2013112-0010 - Suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire  
générale de

la préfecture de la Sarthe, du lundi 29 avril 2013 au jeudi 2 mai 2013 inclus.

..... 3





**PREFET DE LA SARTHE**

**Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Sarthe**

**Arrêté n°2013071-0010 du 12 mars 2013**

**OBJET : Subdélégation de signature de M. François CHAUMARD, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité.**

---

**LE PREFET DE LA SARTHE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et modifiant le décret n° 2004-374 susvisé ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales n°0073 du 5 février 2009 nommant M. François CHAUMARD, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe, à compter du 30 mars 2009,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°114 du 19 février 2013 nommant M. Guillaume CARABIN, Commissaire de police, Directeur Départemental Adjoint, Commissaire Central Adjoint et Chef du Service de Sécurité de Proximité, à compter du 11 février 2013,

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales n°10/0344 du 1<sup>er</sup> mars 2010 nommant Mme Marie-Thérèse TESSIER, Attachée d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef du Service de Gestion Opérationnelle à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Sarthe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011006-0053 du 10 janvier 2011 portant délégation de signature de M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe, à M. François CHAUMARD, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Guillaume CARABIN, Commissaire de police, Directeur Départemental Adjoint, Commissaire Central Adjoint et Chef du Service de Sécurité de Proximité, à l'effet de signer pendant les périodes d'intérim les bons de commande et de certifier le service fait sur les factures.

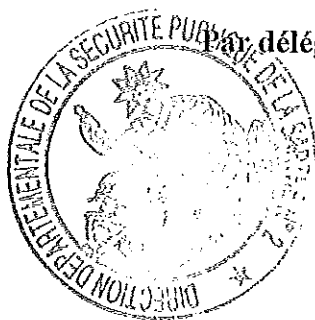
**ARTICLE 2** : Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse TESSIER, Attachée d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, chef du Service de Gestion Opérationnelle à l'effet de signer les bons de commande et de certifier le service fait sur les factures dans la limite de 10 000 euros.

**ARTICLE 3** : M. Guillaume CARABIN reçoit délégation à l'effet de signer les conventions concernant le remboursement des dépenses relatives aux services d'ordre, de relations publiques et d'escorte de transports exceptionnels, à conclure avec les bénéficiaires de ces prestations en application du décret 97-199 du 5 mars 1997 modifié, à l'exception des conventions relatives aux épreuves sportives d'endurance des « 24 heures du Mans automobiles » et des « 24 Heures du Mans motocyclistes ». Cette délégation s'étend aux devis et états liquidatifs afférents aux conventions précitées, quelles qu'elles soient.

**ARTICLE 4** : L'exemplaire original du présent arrêté sera adressé au Préfet, bureau de l'organisation administrative.

**ARTICLE 5** : L'arrêté n° 2012220-0003 du 07 août 2012 est abrogé.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.



LE PREFET,  
par délégation, le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique,  
François CHAUMARD



**PREFET DE LA SARTHE**

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2013112-0010 du 23 AVR. 2013

**OBJET** : Suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, du lundi 29 avril 2013 au jeudi 2 mai 2013 inclus.

---

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée relative aux nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 30 mai 2011 nommant Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

VU le décret du 7 mai 2012 nommant M. François de KERÉVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU l'absence de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe du lundi 29 avril 2013 au jeudi 2 mai 2013 inclus ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La suppléance de Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, absente du département du lundi 29 avril 2013 au jeudi 2 mai 2013 inclus, sera exercée par M. François de KERÉVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe. Il reçoit, à ce titre, la délégation de signature conférée par l'arrêté préfectoral n° 2012170-0018 du 19 juin 2012 à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe.

.../...

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié à M. François de KERÉVER, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Sarthe, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**



**Pascal LELARGE**